

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DECEMBRE 2018

Procès-Verbal

Le 6 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Stéphanie GRENET a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Martine RODRIGUEZ, qui a donné pouvoir.

Elle donne lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

➤ **Affaires Financières et Travaux :**

- Ouverture des commerces le dimanche
- Dépenses d'investissement 2019
- Déclassement de la parcelle YA 198 – Enquête publique
- Composition de la Commission d'Appel d'Offres
- Convention de contrôle des poteaux incendie
- Participation à l'assainissement collectif
- Surtaxe d'assainissement
- Tarifs des concessions dans le cimetière communal à perpétuité - 2019

➤ **Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences**

- Travaux d'éclairage public – Illuminations 2018-2019

➤ **Questions diverses**

- **RGPD (règlement général sur la protection des données)**

Le **nouveau règlement européen sur la protection des données** est applicable depuis le 25 mai 2018. Il impacte toutes les structures traitant des données à caractère personnel sur des résidents européens.

Le RGPD poursuit plusieurs objectifs ambitieux :

- **Uniformiser** au niveau européen la réglementation sur la protection des données.
- **Responsabiliser** davantage les structures en développant l'auto-contrôle.
- **Renforcer le droit des personnes** (droit à l'accès, droit à l'oubli, etc.).

Plus largement, le RGPD a pour ambition de « **redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles, tout en simplifiant l'environnement réglementaire** ».

Afin de se mettre en conformité avec ce nouveau règlement il est nécessaire que chaque membre du conseil municipal signe une autorisation afin que les services municipaux puissent utiliser leurs données personnelles dans un but, bien sûr non commercial.

- **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**

- **Maison du pont** : Pour faire suite à la demande de Pierre Edouard LAIGO : la maison du patrimoine a été achetée en 2015 pour 51 219.11€
- **Ouverture des commerces le dimanche : demande présentée par Auchan**

AUCHAN a sollicité pour l'année 2019 une dérogation au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 12 dimanches.

En vertu du Code du Travail le repos hebdomadaire du dimanche peut être supprimé par le Maire, pour les commerces de détail, après avis du Conseil Municipal. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

La communauté de communes Plaine Limagne a délibéré le 29 octobre 2018 et a donné un avis défavorable à cette demande pour les 12 dimanches sollicités. Il est proposé de ne pas accorder à Auchan de dérogation à l'ouverture des commerces le dimanche, sur la journée entière.

Son ouverture est donc limitée à 4 dimanches entiers dans l'année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Philippe LE PONT souhaite bien préciser son opposition au travail du dimanche.

- **Dépenses d'investissement 2019 :**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal doit autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2018 selon les tableaux ci joints.

AFFECTATION CREDITS D'INVESTISSEMENTS

BUDGET COMMUNAL 2019

ARTICLE	DESIGNATION	Ouvert 2018	1/4 CREDITS OUVERTS BP 2019
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	7 181,92 €	1 795,48 €
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	45 000,00 €	11 250,00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	310 083,00 €	77 520,75 €
CHAPITRE 23	Immos en cours de construction	80 000,00 €	20 000,00 €
OPERATIONS			
Voirie			
2315/23	Immos en cours installations techniques	350 000,00 €	87 500,00 €
2152/23	Installation de voirie	30 000,00 €	7 500,00 €
Etude école			
2031/39	Etude	40 000,00 €	10 000,00 €
Skate Park			
2313/40	Immos en cours de construction	70 000,00 €	17 500,00 €
Parcours santé			
2313/41	Immos en cours de construction	34 000,00 €	8 500,00 €
Square du poilu			
2312/38	Immos en cours de construction	20 000,00 €	5 000,00 €
Accessibilité des bâtiments			
2031/36	Etude	15 000,00 €	3 750,00 €
Aménagement du plan d'eau			
2031/37	Etude	30 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL		1 031 264,92 €	257 816,23 €

AFFECTATION CREDITS D'INVESTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

CHAPITRE	DESIGNATION	Ouvert 2018	1/4 CREDITS OUVERTS BP 2019
Chapitre 23	Immobilisation en cours	998 598,36 €	249 649,59 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	417 186,23 €	104 296,56 €

1 415 784,59 € 353 946,15 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

○ **Organisation d'une enquête publique – déclassement de la parcelle YA 198**

La parcelle cadastrée section YA n°198 (5219m²) sise sur le chemin des Molles à Maringues est une partie de chemin communal qui part de la RD 1093 et aboutit sur la voie communale n°25.



Cette voie étant aménagée et affectée à la circulation, elle appartient au domaine public communal. Il s'agit d'une voie communale au sens du code de la voirie routière.

Afin de la mettre à disposition de la société Carrière et Sablières de Maringues – Rossignol par un contrat de forage sur une durée de 30 ans, cette parcelle doit être désaffectée puis déclassée.

La CSM Rossignol immatriculée au RCS de Clermont Ferrand n°381 087 444 envisage, sur une emprise globale incluant la parcelle à déclasser, un projet d'exploitation du gisement alluvionnaire sur 30 ans. L'extraction se fera sur un tènement de 26.71 ha au lieu-dit « les bas de Lachamps ».

L'extraction sera de 100 000 t les 7 premières années puis 150 000t les 20 suivantes. Les 3 dernières années seront consacrées à la remise en état du site.

A l'exception du chemin, l'ensemble des parcelles concernées par le projet est propriété de la société les Sablières du Centre, dont CSM Rossignol est une filiale à 100%.

La mise à disposition de cette parcelle sera régie par un contrat de forage. La commune percevra ainsi 600 000€ soit pendant 20 ans une somme de 30 000€/an.

Le débat s'engage au sein des membres du Conseil Municipal. Philippe LE PONT explique que l'exploitation des gravières détruit ces endroits qui ont pour rôle de filtrer les particules et ensuite celles-ci se retrouveront dans le réseau d'assainissement.

Ouverture d'une enquête publique : délibération adoptée par 4 voix contre – 1 abstention – 18 voix pour.

○ **Mise en place de la commission de contrôle électorale**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019.

A compter du 1er janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus. Les listes seront donc mises à jour en temps réel au fur et à mesure des inscriptions ou radiations des électeurs.

Seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

En cas de recours contentieux contre les décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer.

Cette commission sera composée :

- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du tribunal,
- De cinq conseillers municipaux volontaires pris dans l'ordre du tableau.

Cette commission se réunira également a minima une fois par an afin d'examiner la validité des listes électorales.

Il est proposé la composition suivante

Titulaires	Suppléants
Serge DUSART	Georges PREDALLE
Alain HAUMONTE	Brigitte GUILLAUME
Lydie KACZMAREK	Patricia FRAISSE
Philippe LE PONT	Yannicka GRZESKIEWICZ
Pierre-Edouard LAIGO	Denis DUPIC

Délibération adoptée à l'unanimité.

○ **Commission d'appel d'offres :**

La commission d'appel d'offres est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus du Conseil Municipal.

Lucette BREGHEON n'avait pas été remplacée. Il convient de nommer Yolande Burette pour la remplacer.

La commission sera ainsi composée :

- 3 titulaires :
 - Marianne ALZAIX
 - Gérard SANCIAUT
 - Philippe LE PONT
- 3 suppléants :
 - Yves RAILLÈRE
 - Yolande BURETTE
 - Pierre-Edouard LAIGO

Délibération adoptée à l'unanimité.

○ **SEMERAP : convention de contrôle des poteaux incendie**

Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie 2017 est entré en vigueur le 16 janvier 2017.

Il prévoit que le contrôle technique des poteaux incendie doit être effectué au moins tous les deux ans afin de s'assurer de leur capacité opérationnelle.

Le prix du contrôle est de 34.75€HT par poteau.

Une convention avec la SEMERAP doit être signée pour un démarrage au 1^{er} janvier 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

○ **Participation à l'assainissement collectif : tarifs 2019**

Pour mémoire la participation pour l'assainissement collectif a été instituée par délibération en date du 24 octobre 2012.

Cette participation concerne les constructions nouvelles ainsi que les constructions existantes à raccorder. En 2017 et 2018 le montant de cette taxe était de 420€. Il est proposé de modifier le tarif à 440 € à partir du 1^{er} janvier 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o **Fixation de la surtaxe d'assainissement : 2019**

Pour 2019, le conseil municipal dispose de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle les montants applicables depuis 2017 (inchangés en 2018) :

Sur consommation : 1,10€ HT par m³

Sur abonnement : 26,00 € HT

Il propose une hausse de ces montants pour l'année 2018 comme suit :

Sur consommation : 1,20 € HT par m³

Sur abonnement : 27,00 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

o **Tarifs des concessions dans les cimetières à partir du 1^{er} janvier 2019 :**

Le tarif des concessions à perpétuité est de 160 € le mètre carré depuis le 1er janvier 2016.

- Pour une concession simple (3m²) : 480 €
- Pour une concession double (6m²) : 960 €
- Pour une caverne : 650 € (forfait)

Il est proposé une augmentation qui prendrait effet au 1er janvier 2019. Les tarifs des concessions perpétuelles dans le cimetière communal seraient les suivantes :

- Pour une concession simple (3m²) : 500 €
- Pour une concession double (6m²) : 1000 €
- Pour une caverne : 680 € (forfait)

Plus les droits d'enregistrement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

o **DETR 2019 :**

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments de la mairie et de la maison des associations, un ascenseur devra être installé dans chaque bâtiment.

Une étude a été demandée à M. FONTVIEILLE architecte. Nous sommes dans l'attente du chiffrage.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2019 avec un taux de subvention de 30%.

Délibération adoptée à l'unanimité.

○ **Transfert de patrimoine entre Dom'aulim et Auvergne Habitat : garantie de transfert de prêt**

La caisse des dépôts et consignations a consenti deux prêts pour la construction de logement sociaux situés sur la commune :

- 40 Boulevard Bergougnoux (1985)
- 4,6 et 14 rue du 19 mars. (1995)

Afin d'autoriser Auvergne Habitat à se voir transférer les prêts attachés au financement de ces biens immobiliers, actuellement propriété de Dom'aulim, il est nécessaire d'autoriser formellement le maintien des garanties octroyées par la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

○ **Travaux :**

- Les agents des services municipaux installent cette semaine les illuminations.
- Le chantier du square du Poilu est en pause car des petits travaux sont à faire en priorité.
- Suite à l'abattage des peupliers à Sanat, le terrain va être broyé.
- Les fenêtres de la gendarmerie ont été remplacées.

● **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Marianne ALZAIX – Adjointe**

- Conseil d'école :
 - Environ 280 élèves = chiffre qui fluctue en permanence.
 - Beaucoup d'activités.
- Le 21 décembre aura lieu la distribution de chocolats ainsi qu'un spectacle offert par les parents de la FCPE.
- L'aide aux devoirs a démarré
49 élèves participent, les enseignants trouvent qu'elle est très bénéfique aux élèves.

● **Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint**

○ **23^{ème} CONCOURS DE FOIE GRAS.**

Le samedi 17 novembre 2018, la municipalité de Maringues organisait son 23^{ème} concours de foie gras salle Jupiter au Complexe associatif et sportif Route de Vichy.

Cette année 7 producteurs de foie gras étaient présents, 6 participaient au concours.

- Mr AUBIJOUX de Molèdes dans le Cantal
- Mr CHENARD de Jumeaux
- Mr GOMEZ de Cisternes la forêt
- Mr PARIS de CHARROUX (Allier)
- Le Gourmet Corrèzien de Brive
- Mr RELIER de Vinzelles
- Le Domaine de Limagne de Chappes.

Les prix du concours ont été remis à 16h30 par le maire de Maringues et les personnalités invitées.

Résultats du concours :

Catégorie conserve

- 1^{er} : Eddy AUBIJOUX
- 2^{ème} : Thierry PARIS
- 3^{ème} : Bertrand RELIER
- 4^{ème} : Le Gourmet Corrézien
- 5^{ème} : Jean Philippe GOMEZ

Catégorie semi-conserve

- 1^{er} : Eddy AUBIJOUX
- 2^{ème} : Thierry PARIS
- 3^{ème} : Le Gourmet Corrézien
- 4^{ème} : Bertrand RELIER
- 5^{ème} : Jean Philippe GOMEZ

Catégorie sous-vide

- 1^{er} : Le Gourmet Corrézien
- 2^{ème} Antoine CHENARD
- 3^{ème} Thierry PARIS
- 4^{ème} : Jean Philippe GOMEZ
- 5^{ème} : Eddy AUBIJOUX

PRODUITS DU TERROIR

Il y avait 26 exposants en produits du terroir dont 4 nouveaux :

- Mr CHOUVIER, les lentilles du Puy
- Le Champagne Maxe Fontaine
- Mr MILNEROWICZ Les savons de Pierre de Combronde
- Mme REMONDIN Objets customisés.

A midi, Roland VIGIER et son équipe du Clos Fleuri ont servi un repas original sur le thème du canard qui a ravi plus de 200 convives.

La fréquentation a été un peu moins importante que les autres années en raison des manifestants qui bloquaient les routes.

Cette manifestation reste très conviviale et tous les visiteurs apprécient la qualité des produits présentés.

Le 24^{ème} concours de foie gras se déroulera le **SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019**

- **Élection du conseil municipal des enfants**

Vendredi 07 décembre 2018 à 14h, salle Justice de Paix, élection du conseil municipal des enfants avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école Anatole France et de l'école Saint Joseph.

- **Le Jumelage :**

Les habitants de HOFGEISMAR ont créé une association de jumelage des villes le 22 octobre 2018.

Cette association a pour but de soutenir et d'activer les partenariats avec les villes jumelées.

- **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

Le 31 octobre plus de cinquante enfants ont participé à l'animation halloween proposée par la commission culture aidé de bénévoles. Les enfants ont d'abord écouté un conte sur les sorcières lu par Irma Quinet, puis ils ont fait le tour des commerçants à la quête de bonbons. Chaque commerçant a été remercié par un petit mot accompagné d'une photo prise avec les enfants devant son magasin.

Salle d'exposition

- Patrick Lacour jusqu'au 15 décembre.
- Du 17 décembre au 5 janvier les peintures très colorées de Gisèle Cabrera.
- Du 7 au 26 janvier une rétrospective des œuvres de Vetty

- **Salon du livre**

Environ 60 auteurs sont inscrits. Deux invités d'honneur, une illustratrice de BD et une illustratrice de Mangas. La distribution des affiches et des flyers s'est très bien passée. Merci aux personnes qui ont participé.

La salle sera installée vendredi. La commission culture sera présente le dimanche.

Pour finir l'année le mercredi 19 décembre, le père Noël viendra à la médiathèque.

- **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

- **SIEG-illuminations :**

Monsieur l'Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'illuminations 2018/2019. Le coût s'élève à 4 700€ HT.

Le SIEG peut prendre en charge 50 % du montant HT de ces dépenses et solliciter la commune par le biais d'un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit 2 350 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Présentation du prochain bulletin qui sortira en décembre.
Sur la page de couverture, Pierre REINHARD a proposé de mettre le tableau qui a gagné le concours de peinture. Celle-ci est très réussie.

• Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint

A venir

- Dimanche 9 décembre : salon du livre
- Samedi 15 décembre : Repas des aînés
- Samedi 15 et dimanche 16 : tournoi de Noël salle URANUS organisé par l'USM
- Le 25 : Noël.
- Vendredi 4 janvier Cérémonie des Vœux Salle d'Honneur
- Samedi 5 janvier Dégustation Huîtres section Basket de Pro-Patria Hall Salle Jupiter
- Vendredi 18 janvier : don du sang salle d'honneur
- Dimanche 20 janvier : loto Salle Pro-Patria

• **SPORTS ET ASSOCIATIONS**

- Nouvelle association : La Pétanque Maringoise

• **SOLIDARITE.**

La commission du CCAS s'est réunie le mercredi 05 décembre.

Repas des aînés le 15 décembre (110 personnes). Les 93 colis gourmands seront distribués aux aînés qui ne participent pas au repas, ainsi qu'un colis de friandises aux résidents de l'ombelle.

Comité syndical du SIAD le 17 décembre.

• Questions diverses – Monsieur le Maire

- Noël des enfants du personnel : Jeudi 20 décembre à 18 heures.
- Invitation à la sainte barbe des pompiers
- Remerciements des associations pour le versement de la subvention :
 - Jean Jaurès
 - AAPPMA
 - Judo
 - Pro-Patria
 - TCM + invitation à la soirée des 35 ans du club le 26 janvier 2019 à la salle d'honneur
 - AMAP
 - Les compagnons de la Bignotte
 - Jeanne d'Arc

◦◦◦◦◦◦◦◦

La séance est levée à 21 Heures